

**Compte-rendu de la réunion du 11/09/2020 à 19h45  
Espace Meutey – Immeuble Pyramide à Mary-sur-Marne**

**Étaient présents :**

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, BRIGITTE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MARTINE GODE, VANESSA GUERIN, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-MICHEL LEMSEN, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU et FRANCINE THIERY.

**Étaient présentes sans voix délibérative :**

BRIGITTE GIACOMAZZO et ANNAMARIA SCANCAR.

**Absents et ayant donné pouvoir :**

CATHERINE BOUDOT à ISABELLE KRAUSCH, STEPHANE CARABALONA à MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, PIERRE COURTIER à BRIGITTE DA SILVA, GILLES DUROUCHOUX à ARNAUD ROUSSEAU, BERTRAND GIRAUDEAU à CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ, YVES PARIGI à VICTOR ETIENNE, KARINE ROUSSET à MAXENCE GILLE et GILLES ROY à BERNADETTE BEAUVAIS.

**Absente :**

MONIQUE ESQUIROL

**Assistaient à la réunion :**

C. ARNAUD, S. BLAIS, P. COURTIER, M. DUCHESNE, V. LEROUGE ET G. WAYMEL collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

M. EELBODE accueille l'Assemblée et remercie Mme BULLOT conseillère départementale pour sa présence. Il excuse M. DUROUCHOUX et M. DEPERNON, son suppléant et M. PARIGI.

Il est procédé à l'appel. 31 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE propose d'élire comme secrétaire de séance Mme DA SILVA.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

P. COURTIER donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire, séance d'installation de l'actuelle Assemblée et précise qu'aucune remarque n'a été adressée.

M. EELBODE revient sur cette réunion d'installation du Conseil communautaire qui s'est déroulée le 10 juillet dernier et renouvelle à l'Assemblée ses remerciements pour la confiance accordée.

Il invite alors les élus à prendre connaissance du tableau des actes signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature ; ce tableau, annexé à la fin du compte-rendu, circule parmi les rangs.

M. EELBODE indique que la prochaine réunion du Conseil est fixée au 16 octobre, ce qui permettra aux membres de l'Assemblée de se positionner dans chacune des commissions de travail créées au cours de cette séance.

M. EELBODE propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. EELBODE propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Armentières-en-Brie : avis
- Convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège (année scolaire 2019/2020) : autorisation donnée au Président de signer la convention avec le Département. Il précise que ce point a été détaillé dans la note de synthèse.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Armentières-en-Brie : avis**

M. EELBODE donne la parole à M. WAYMEL. Ce dernier rappelle au Conseil que la Communauté de communes est associée aux procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) menées par ses Communes membres, en tant que personne publique associée.

Il indique que le 9 février 2016, le Conseil Municipal d'Armentières-en-Brie a prescrit l'élaboration de son PLU et que le 27 août 2019, il a décidé d'arrêter son projet de PLU révisé comportant les éléments suivants :

- un rapport de présentation
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- une Orientation d'aménagement et de Programmation qui a pour objet l'aménagement d'un terrain de 2,6 ha à la sortie Nord du bourg
- une Orientation d'Aménagement et de programmation pour la préservation de la Trame verte et bleue
- un Règlement et des annexes.

Il précise que ce projet a été notifié aux personnes publiques associées qui, conformément au Code de l'Urbanisme, disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet et qu'à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

M. WAYMEL propose au Conseil d'indiquer les réserves et recommandations suivantes :

- Réserve n°1 : le règlement de la zone A devrait limiter les constructions à une seule habitation par siège d'exploitation agricole (prescription n°56 du SCOT).
- Réserve n°2 : un plan de circulation des engins agricoles serait à intégrer au PLU (Prescription n°17 du SCOT).
- Réserve n°3 : le secteur d'habitation correspondant au « Vieux chemin » devrait être classé en N sur le plan de zonage, car il n'est pas raccordé au réseau d'eau potable.
- Réserve n°4 : En l'absence de réseau collectif de distribution d'eau potable, les règlements des zones A et N devraient prévoir la possibilité d'effectuer une alimentation par captage, forage ou puits conformes à la

réglementation sanitaire en vigueur (à condition que l'eau soit distribuée à l'intérieur de la construction par des canalisations sous pression).

- Réserve n°5 : le règlement de la zone A devrait reprendre la prescription n°64 du SCOT qui conditionne le développement du grand éolien à la réalisation préalable d'un plan d'ensemble à l'échelle du territoire (Marne-Ourcq), afin de privilégier le regroupement des dispositifs et d'éviter le mitage du territoire par la dispersion des implantations.

- Recommandation n°1: un nouveau surpresseur serait à prévoir pour l'alimentation en eau potable de la nouvelle zone AU (à confirmer par une étude technique).

- Recommandation n°2 : L'accessibilité piétonne des berges de la Marne serait à valoriser au niveau du village.

- Recommandation n°3 : la hauteur maximale des constructions pour le règlement de la zone UB ne semble pas adaptée aux immeubles existants au Vignois, notamment en cas de demandes d'agrandissement.

- Recommandation n°4 : la prescription n° 34 du SCOT demande que « les thématiques sur l'amélioration, la réhabilitation du parc de logements ou la résorption de l'habitat insalubre devront être obligatoirement abordée ». Cet aspect pourrait être complété dans le projet de PLU.

M. CARRE souligne que l'objectif de la municipalité est de stabiliser le nombre d'habitants en vue de maintenir les effectifs scolaires, d'éviter les dents creuses ainsi que la densification trop éloignée en périphérie du village.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU et M. ROUSSEAU rejoignent l'Assemblée.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur le projet de PLU de la Commune d'Armentières-en-Brie compte tenu de ces remarques.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,  
Mme BORAWSKI et M CARRE s'étant abstenus***

## INSTITUTION

### Election des membres de la Commission d'appel d'offres

M. EELBODE rappelle que les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres, autres que le Président, sont élus par le Conseil en son sein, à bulletin secret et au scrutin de listes à la représentation proportionnelle, au plus fort reste et que l'élection se fait sans panachage ni vote préférentiel. Il ajoute qu'au cours de la précédente séance, le Conseil a fixé les modalités de dépôt de listes pour former la CAO, à savoir :

- les listes pouvaient comporter moins de noms que de sièges à pourvoir mais devaient comporter autant de titulaires que de suppléants (soit cinq de chaque au maximum)
- les listes devaient être déposées auprès du Président par tout moyen formel (courrier, courriel) au plus tard le 2 septembre 2020, 12 heures.

M. EELBODE informe alors le Conseil qu'une seule liste recevable est parvenue dans les temps, la liste suivante déposée par M. CHESNE :

| TITULAIRES  |
|-------------|
| F. CHESNE   |
| B. BEAUVAIS |
| V. CARRE    |
| N. CARON    |
| R. PICAUD   |

|               |
|---------------|
| SUPPLEANTS    |
| Y. BELLANGER  |
| G. DUROUCHOUX |
| I. FAOUCHER   |
| P. MIMMAS     |
| J.M. LEMSEN   |

M. EELBODE indique que selon l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont les dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par l'article L5211-1 du même Code, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

P. COURTIER remarque que les membres de la CAO peuvent siéger dans toute procédure de délégation de service public à la condition d'y avoir été habilités par l'assemblée délibérante et suggère que cette habilitation soit donnée ce jour.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Le Conseil à l'unanimité des votes exprimés décide :

- Ne procède à aucun vote, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Prend acte de la nomination des membres de la CAO comme suit :

|             |
|-------------|
| TITULAIRES  |
| F. CHESNE   |
| B. BEAUVAIS |
| V. CARRE    |
| N. CARON    |
| R. PICAUD   |

|               |
|---------------|
| SUPPLEANTS    |
| Y. BELLANGER  |
| G. DUROUCHOUX |
| I. FAOUCHER   |
| P. MIMMAS     |
| J.M. LEMSEN   |

- Habilité la CAO à siéger dans toute procédure de délégation de service public.

### **Création des Commissions de travail**

M. EELBODE donne la parole à P. COURTIER qui rappelle que conformément à ce qui a été annoncé le 10 juillet, le Conseil est invité à mettre en place cinq commissions thématiques permanentes.

P. COURTIER décline alors les champs d'intervention proposés pour ces commissions en faisant référence aux statuts en vigueur de la Communauté de communes :

- COMMISSION FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Cette Commission suivra les budgets et décisions budgétaires modificatives, les comptes administratifs, le suivi de l'exécution budgétaire, toute question ayant des conséquences financières significatives, les perspectives financières et fiscales ainsi que les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes telles que définies dans les statuts.

– COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE - TRAVAUX

Cette Commission suivra toutes les problématiques liées aux compétences historiques de l'intercommunalité - l'assainissement, l'eau, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - et également la construction et l'exploitation des équipements culturels, sportifs, sociaux, socio-éducatifs, santé ou développement économique, et la voirie.

– COMMISSION CULTURE - TOURISME - TRANSPORT

Cette Commission suivra les domaines de la culture, du tourisme et du transport tels que définis dans les statuts.

– COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SANTE - SPORT

Cette Commission sera en charge du suivi de l'action sociale, de la politique de santé et du sport tels que définis dans les statuts.

– COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DURABLES - NUMERIQUE

Les champs d'intervention de cette Commission seront : l'aménagement de l'espace, la GEMAPI, l'accueil des gens du voyage, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, le pilotage de la zone Natura 2000 du Bois des Réserves, des Usages et de Montgé, l'aménagement numérique et les infrastructures et superstructures, domaines définis dans les statuts.

M. EELBODE précise alors qu'il déléguera par arrêté la présidence de chaque Commission à un Vice-Président comme suit :

- COMMISSION FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : M. GAUTIER
- COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE – TRAVAUX : M. PICAUD
- COMMISSION CULTURE - TOURISME – TRANSPORT : une co-présidence entre Mme BEAUVAIS (Culture, Tourisme) et M. CHESNE (Transport).
- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SANTE – SPORT : une co-présidence entre Mme MOUSSELE GUILLOU (Affaires sociales, santé) et M. MIMMAS (sport)
- COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DURABLES – NUMERIQUE : une co-présidence entre M. ROUSSEAU (aménagement du territoire, politiques contractuelles) et M. GILLE (numérique, GEMAPI).

Il précise en outre qu'il proposera à M. CHESNE de poursuivre la mission qu'il a eue au cours du précédent mandat pour le pilotage de la zone Natura 2000 du Bois des Réserves, des Usages et de Montgé.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur la création des Commissions qu'il a proposées.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

P. COURTIER informe que les élus seront invités à indiquer leur souhait de participer à telle ou telle Commission.

M. EELBODE remarque que des changements ultérieurs pourront éventuellement intervenir.

### **Constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées**

M. EELBODE rappelle que la Communauté de communes est sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique depuis 2015 et indique qu'il est obligatoire de constituer la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui doit comprendre au moins un élu de chaque commune.

Il précise que cette Commission a pour mission l'évaluation des charges et ressources transférées à la suite d'un transfert de compétence.

P. COURTIER donne lecture d'une proposition de composition de la CLECT, avec par commune, la désignation d'un élu titulaire, dans la plupart des cas le Maire, et d'un élu suppléant :

| COMMUNE                | TITULAIRE (PROPOSITION) |            | SUPPLEANT (PROPOSITION) |                 |
|------------------------|-------------------------|------------|-------------------------|-----------------|
| ARMENTIERES EN BRIE    | VINCENT                 | CARRE      | GENEVIEVE               | BORAWSKI        |
| COCHEREL               | PIERRE                  | EELBODE    | ROBERT                  | PICAUD          |
| CONGIS SUR THEROUANNE  | PHILIPPE                | MIMMAS     | MARIE-CHRISTINE         | RAMBURE-LAMBERT |
| COULOMBS EN VALOIS     | CATHERINE               | BOUDOT     | ISABELLE                | KRAUSCH         |
| CROUY SUR OURCQ        | VICTOR                  | ETIENNE    | MARTINE                 | GODE            |
| DHUISY                 | ISABELLE                | FAOUCHER   | JEAN-BAPTISTE           | CARTIER         |
| DOUY LA RAMEE          | NADINE                  | CARON      | CAROLINE                | GUERIN          |
| ETREPILLY              | BERNADETTE              | BEAUVAIS   | GILLES                  | ROY             |
| GERMIGNY SOUS COULOMBS | CHANTAL                 | ANTOINE    | BRIGITTE                | GIACOMAZZO      |
| ISLES LES MELDEUSES    | FREDERIC                | MAAS       | JEAN-PAUL               | BATTEREAU       |
| JAIGNES                | ACHILLE                 | HOURDE     | JEAN-PIERRE             | BLETARD         |
| LE PLESSIS PLACY       | CHARLES-AUGUSTE         | BENOIST    | JOCELYNE                | BUREK           |
| LIZY SUR OURCQ         | MAXENCE                 | GILLE      | JEAN-MICHEL             | LEMSEN          |
| MARCILLY               | DOMINIQUE               | DUCHESNE   | LUDIVINE                | HURAND          |
| MARY SUR MARNE         | YVES                    | PARIGI     | MONIQUE                 | ESQUIROL        |
| MAY EN MULTIEN         | GILLES                  | COLMANT    | FRANCINE                | THIERY          |
| OCQUERRE               | BRUNO                   | GAUTIER    | JEAN-LUC                | DECHAMP         |
| PUISIEUX               | JEROME                  | GARNIER    | OLIVIER                 | DENEUFBOURG     |
| TANCROU                | YOLAND                  | BELLANGER  | EMILY                   | RIGAUT          |
| TROCY EN MULTIEN       | ARNAUD                  | ROUSSEAU   | ANNAMARIA               | SCANCAR         |
| VENDREST               | FRANCIS                 | CHESNÉ     | JEAN-DENIS              | LIMOSIN         |
| VINCY MANOEUVRE        | GILLES                  | DUROUCHOUX | ERIC                    | DEPERNON        |

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. EELBODE précise que l'assistance d'un cabinet spécialisé sera sollicitée pour retravailler la répartition des attributions de compensation.

## Constitution de la Commission intercommunale des impôts directs

P. COURTIER rappelle que la Communauté de communes étant sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, il est obligatoire de constituer la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) qui doit comprendre 11 membres : le Président de la Communauté ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Elle précise que cette Commission, en lieu et place des commissions communales, est chargée de désigner des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers et donne un avis sur les évaluations foncières des locaux visés à l'article 1498 proposées par l'administration fiscale.

P. COURTIER indique alors qu'il appartient au Conseil communautaire de proposer une liste de contribuables, en nombre double, c'est à dire une liste de 40 personnes (20 titulaires, 20 suppléants), au sein de laquelle Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques désignera dix commissaires titulaires de la CIID et dix commissaires suppléants.

M. EELBODE rend alors compte des propositions de candidatures faites par 20 Communes et invite le Conseil à valider cette liste de candidatures.

| COMMUNE                | TITULAIRE            | SUPPLEANT                       |
|------------------------|----------------------|---------------------------------|
| Armentières-en-Brie    | Valérie NE           | Daniel DOUSSEDAN                |
| Cocherel               | Robert PICAUD        | Michel BAVIELLO                 |
| Congis-sur-Thérouanne  | Toni MASIERO         | Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT |
| Coulombs-en-Valois     | METIVIER Marie-Laure | Didier ROART                    |
| Crouy-sur-Ourcq        | Elisabeth LEPAGE     | Gérard LACAILLE                 |
| Douy-la-Ramée          | Caroline GUERIN      | Nadine CARON                    |
| Étrépilly              | Laurent LOISEL       | Sylvain LOISEL                  |
| Germigny-sous-Coulombs | CHANTAL ANTOINE      | BRIGITTE GIACOMAZZO             |
| Jaignes                | Achile HOURDE        | Jean-Pierre BLETARD             |
| Le Plessis-Placy       | Hugo CRECY           | Emmanuel LEISNER                |
| Lizy-sur-Ourcq         | Jean-Marc LEMAURE    | Jean-Michel DELATTE             |
| Marcilly               | Nathalie PEROT       | Dominique DUCHESNE              |
| Mary-sur-Marne         | Patrick LEBRUN       | Géraldine BAYEUL                |
| May-en-Multien         | Gilles COLMANT       | Francine THIERY                 |
| Ocquerre               | Bruno GAUTIER        | Laurent DENEUX                  |
| Puisieux               | Olivier DENEUFBOURG  | Jérôme GARNIER                  |
| Tancrou                | Aline PIAT GAUDRIOT  | Christelle FOURNIER LANDAIS     |
| Trocy-en-Multien       | Mathieu WALSDORFF    | Laurent FLEURY                  |
| Vendrest               | Jean-Denis LIMOSIN   | Francis CHESNÉ                  |
| Vincy-Manoeuvre        | Jocelyne WIECZOREK   | Yves BERDINELLE                 |

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

### Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration

P. COURTIER rappelle que depuis le 1er janvier 2010, la Communauté de communes a confié à son Centre Intercommunal d'Action Sociale la mise en œuvre de la politique sociale du Pays de l'Ourcq.

Ayant précisé que le CIAS est administré par un Conseil d'Administration qui associe à la décision des élus, les acteurs du terrain social, responsables associatifs et partenaires, P. COURTIER propose au Conseil communautaire de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration, à 21 soit le Président, 10 membres élus et 10 membres nommés, dans la continuité de la pratique précédente.

M. DUCHESNE, Directeur du CIAS, rappelle le travail partenarial entrepris avec l'ensemble des 22 communes sur les thématiques de l'insertion sociale et professionnelle, de la petite enfance, de l'accompagnement associatif et du handicap. Il ajoute que la Maison de Services au public devrait bientôt être labellisée « France Service » permettant ainsi la centralisation de nombreuses démarches pour les usagers et de développer de nouveaux outils tels qu'un « point conseil budget ».

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur le nombre de membres du CIAS.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### Election des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions légales et notamment à l'article R 123-29 du Code de l'action sociale et des familles, M. EELBODE invite le Conseil à procéder à l'élection de ses 10 représentants au Conseil d'Administration du CIAS.

Le Conseil communautaire désigne alors deux assesseurs : Mmes ANTOINE et THIERY.

Il suscite des candidatures.

Sont candidats : B. BEAUVAIS, G. BORAWSKI, N. CARON, F. CHESNE, B. DA SILVA, V. ETIENNE, I. KRAUSCH, F. MAAS, C. MOUSSI-LE GUILLOU, F. THIERY.

Ayant suscité d'autres candidatures sans succès, M. EELBODE indique que selon l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont les dispositions sont applicables aux EPCI par l'article L5211-1 du même Code, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

M. EELBODE invite alors le Conseil à prendre acte que les membres du Conseil communautaire élus au sein du Conseil d'Administration du CIAS sont les candidats qu'il a énoncés.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. EELBODE propose alors de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de communes aux différents Syndicats Mixtes dont elle est membre.

Le Conseil communautaire désigne alors deux assesseurs : Mmes ANTOINE et THIERY.

### Election des délégués de la Communauté de communes (3 titulaires et 3 suppléants) au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne (SMITOM)

M. EELBODE rappelle au Conseil que le SMITOM du Nord Seine-et-Marne est un syndicat en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur un territoire qui compte près de



325.000 habitants.

Il invite alors le Conseil nouvellement installé à élire les représentants de la Communauté de communes au Comité du SMITOM à raison de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Il précise que les suppléants ont voix délibérative, dans leur ordre d'élection, en cas d'absence de titulaires.

M. EELBODE fait état des candidatures suivantes :

|                                  |                                   |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Titulaire 1 : Yoland BELLANGER   | Suppléant 1 : Bernadette BEAUVAIS |
| Titulaire 2 : Francis CHESNE     | Suppléant 2 : Nadine CARON        |
| Titulaire 3 : Bertrand GIRAUDEAU | Suppléant 3 : Victor ETIENNE      |

Ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir, M. EELBODE indique que les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

M. EELBODE invite alors le Conseil à prendre acte que les délégués de la Communauté de communes au SMITOM sont les personnes dont il a annoncé la candidature.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Election des délégués de la Communauté de communes (1 titulaire et 1 suppléant) au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique**

M. EELBODE rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq est adhérent du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique qui regroupe 22 intercommunalités seine-et-marnaises, ainsi que le Département et la Région Île-de-France, avec l'objet de financer et apporter le très haut débit à tous les habitants dans des délais raisonnables. Il indique que près de 7 M € ont été investis sur le territoire et que la Communauté de communes a obtenu une subvention de 300.000 € supplémentaires dans le cadre du Plan de relance initié par le gouvernement.

Il invite alors le Conseil nouvellement installé à élire les représentants de la Communauté de communes au Comité du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique à raison d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. EELBODE fait état des candidatures suivantes :

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Titulaire : Maxence GILLE | Suppléant : Vincent CARRE |
|---------------------------|---------------------------|

En l'absence d'autre candidature, M. EELBODE indique qu'une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

M. EELBODE invite alors le Conseil à prendre acte que les délégués de la Communauté de communes au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique sont les personnes dont il a annoncé la candidature.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Election des délégués de la Communauté de communes (1 titulaire et 1 suppléant) au Syndicat Mixte des Eaux du bassin de la Thérrouanne Marne et Morin**

M. EELBODE rappelle au Conseil que depuis de nombreuses années, l'alimentation en eau potable de la commune de Marcilly est assurée par le Syndicat Mixte des Eaux du Bassin de la Thérrouanne ; par le principe de la représentation-substitution, le Pays de l'Ourcq a remplacé la commune au sein du syndicat. Il ajoute que suite à l'arrêté interpréfectoral du 29 mai 2019, le SMAEP du Bassin de la Thérrouanne et le SIPAEP du Confluent des Vallées Marne et Morin ont fusionné pour former le SMAEP de la Thérrouanne, Marne et Morin qui comprend les membres suivants :

- la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (pour 1 commune)
- la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (7 communes)
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (10 communes)
- la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (2 communes)
- Val d'Europe Agglomération (3 communes)

Il invite alors le Conseil nouvellement installé à élire les représentants de la Communauté de communes au Comité du Syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable de Théroutanne, Marne et Morin à raison d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. EELBODE fait état des candidatures suivantes :

Titulaire : Dominique DUCHESNE

Suppléant : Thierry BARBARY

En l'absence d'autre candidature, M. EELBODE indique que là encore, une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Il invite le Conseil à prendre acte que les délégués de la Communauté de communes au Syndicat Mixte des Eaux du bassin de la Théroutanne Marne et Morin sont les personnes dont il a annoncé la candidature.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

#### **GEMAPI / Election des délégués de la Communauté de communes aux :**

- **Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Théroutanne et de ses affluents (20 titulaires / 20 suppléants)**
- **Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq aval (7 titulaires / 7 suppléants)**
- **Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon (6 titulaires / 6 suppléants)**

M. EELBODE donne la parole à M. GILLE qui rappelle au Conseil que depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI) est attribuée au bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre.

Il remarque que par conséquent, la Communauté de communes a intégré en représentation – substitution des communes concernées les syndicats suivants :

- Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Théroutanne et de ses affluents - SMAERTA (Douy-la-Ramée, Marcilly, Etrépilly, Puisieux, Vincy-Manoeuvre, Le Plessis-Placy, Trocy-en-Multien, Congis-sur-Théroutanne, Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien) ;
- Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq aval (Crouy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, May-en-Multien, Lizy-sur-Ourcq et Ocquerre) ;
- Syndicat de gestion du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon (Crouy-sur-Ourcq, Coulombs-en-Valois et Germigny-sous-Coulombs).

Il invite alors le Conseil nouvellement installé à élire les représentants de la Communauté de communes à ces différents Comités syndicaux à raison :

- pour le SMAERTA de 20 titulaires et 20 suppléants
- pour le Syndicat mixte l'Ourcq aval, 7 titulaires et 7 suppléants
- pour le Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon, 6 titulaires et 6 suppléants.

M. GILLE fait état des candidatures suivantes :

- Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Thérouranne et de ses affluents (20 titulaires / 20 suppléants)

| TITULAIRE                  | SUPPLEANT               |
|----------------------------|-------------------------|
| Philippe MIMMAS            | Jean-Marc FREMINET      |
| Marie-Christine RAMBURE-LA | Nadine PRON             |
| Nadine CARON               | David JOVENEAU          |
| Franck RIDEAU-PAULET       | Romain VAN DE WIEL      |
| Laurent LOISEL             | Thierry TUAUD           |
| Sylvain LOISEL             | Bernadette BEAUVAIS     |
| Jean-Baptiste BENOIST      | Olivier GARNIER         |
| Gérald DUWER               | Charles-Auguste BENOIST |
| Maxence GILLE              | Jean-Denis FINOT        |
| Bertrand GIRAUDEAU         | Jacques TOUPRY          |
| Patrice COLSON             | Dominique DUCHESNE      |
| Muriel ROUGERIE            | Patrick JOLLY           |
| Charles GARNIER            | Alain FORESTIER         |
| Gilles COLMANT             | Arnaud SIMONET          |
| Olivier DENEUFBOURG        | Dominique GASSE         |
| Pierre DELEAGE             | Jérôme GARNIER          |
| Antoine GIBERT             | Arnaud ROUSSEAU         |
| Laurent FLEURY             | Mathieu WALSDORFF       |
| Béatrice BERTRAND          | Gilles DUROUCHOUX       |
| Yves BERDINELLE            | Eric DEPERNON           |

- Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq aval (7 titulaires / 7 suppléants)

| TITULAIRE        | SUPPLEANT          |
|------------------|--------------------|
| Philippe FAIGNER | Caroline METZGER   |
| Frédéric AUREAU  | Vanessa GUERIN     |
| Pierre COURTIER  | Bertrand GIRAUDEAU |
| Maxence GILLE    | Jean-Denis FINOT   |
| Thierry LE BRAS  | Baudouin DEGALLAIX |
| Alain FORESTIER  | Charles GARNIER    |
| Michel COURTIER  | André LADET        |

- Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon (6 titulaires / 6 suppléants)

| TITULAIRE          | SUPPLEANT           |
|--------------------|---------------------|
| Denis LAROCHE      | Stéphane BEDIER     |
| Philippe FAIGNIER  | Caroline METZGER    |
| Frédéric AUREAU    | René BONNET         |
| Roland MAUCHE      | Vanessa GUERIN      |
| Pascal LIEGEOIS    | Brigitte GIACOMAZZO |
| Benjamin RODRIGUEZ | Chantal ANTOINE     |

Ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir, M. EELBODE remarque que les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Il invite le Conseil à prendre acte que les délégués de la Communauté de communes au Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Théroutte et de ses affluents, au Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq aval et au Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon sont les personnes dont la candidature a été annoncée.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Groupement d'Intérêt Public « Inter-Scot pour le développement de nos territoires »: désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de l'Assemblée générale**

P. COURTIER rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 8 mars 2018, le Conseil communautaire a validé la démarche de GIP « Inter-Scot pour le développement des territoires » aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, de la Communauté de communes de Plaines et Monts de France, de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France et du Département de Seine et Marne. Il ajoute que le 20 juillet 2018, Monsieur le Préfet de la Région Ile de France a, par arrêté, approuvé la convention constitutive du GIP.

M. EELBODE souligne alors que conformément à la convention et à son Article 16.1 :

" Chaque EPCI membre est représenté par son Président (membre de droit) et par au minimum 3 conseillers communautaires, et au maximum 22 conseillers communautaires pour la CAPM, 42 pour la CARPF, 20 pour la CCPMF, 22 pour la CCPO désignés pour la durée de leurs mandats en cours. Les représentants des membres du groupement à l'assemblée générale et leurs suppléants sont désignés par les autorités compétentes ou par les assemblées délibérantes de ces membres. Outre les membres désignés, sont membres de droit de l'assemblée générale les élus du bureau de chaque EPCI."

Il invite donc le Conseil communautaire à désigner ses représentants et fait état d'une proposition. Suite à l'intervention de Mme CARON sur la candidature de Mme GUERIN, agent de l'une des Communautés d'agglomérations concernées, M. GILLE propose la candidature de Mme ROUSSET, comme suppléante de Mme CARON.

La proposition de représentants est ainsi :

**TITULAIRES DE DROIT**

PIERRE

EELBODE

**SUPPLEANTS**

|                       |            |                   |                 |                 |
|-----------------------|------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| OCQUERRE              | BRUNO      | GAUTIER           | JEAN-LUC        | DECHAMP         |
| LIZY SUR OURCQ        | MAXENCE    | GILLE             | JEAN-MICHEL     | LEMSEN          |
| COCHEREL              | ROBERT     | PICAUD            | BERTRAND        | GIRAUDEAU       |
| VENDREST              | FRANCIS    | CHESNÉ            | JEAN-DENIS      | LIMOSIN         |
| ETREPILLY             | BERNADETTE | BEAUVAIS          | GILLES          | ROY             |
| LIZY SUR OURCQ        | CINDY      | MOUSSI-LE GUILLOU | BRIGITTE        | DA SILVA        |
| CONGIS SUR THEROUANNE | PHILIPPE   | MIMMAS            | MARIE-CHRISTINE | RAMBURE-LAMBERT |
| TROCY EN MULTIEN      | ARNAUD     | ROUSSEAU          | ANNA MARIA      | SCANCAR         |

**TITULAIRES**

**SUPPLEANTS**

|                        |                 |            |               |             |
|------------------------|-----------------|------------|---------------|-------------|
| ARMENTIERES EN BRIE    | VINCENT         | CARRE      | GENEVIEVE     | BORAWSKI    |
| COULOMBS EN VALOIS     | CATHERINE       | BOUDOT     | ISABELLE      | KRAUSCH     |
| CROUY SUR OURCQ        | VICTOR          | ETIENNE    | MARTINE       | GODE        |
| DHUISY                 | ISABELLE        | FAOUCHER   | JEAN-BAPTISTE | CARTIER     |
| DOUY LA RAMEE          | NADINE          | CARON      | KARINE        | ROUSSET     |
| GERMIGNY SOUS COULOMBS | CHANTAL         | ANTOINE    | BRIGITTE      | GIACOMAZZO  |
| ISLES LES MELDEUSES    | FREDERIC        | MAAS       | JEAN-PAUL     | BATTEREAU   |
| JAIGNES                | ACHILLE         | HOURDE     | JEAN-PIERRE   | BLETARD     |
| LE PLESSIS PLACY       | CHARLES-AUGUSTE | BENOIST    | JOCELYNE      | BUREK       |
| MARCILLY               | DOMINIQUE       | DUCHESNE   | LUDIVINE      | HURAND      |
| MARY SUR MARNE         | YVES            | PARIGI     | MONIQUE       | ESQUIROL    |
| MAY EN MULTIEN         | GILLES          | COLMANT    | FRANCINE      | THIERY      |
| PUISIEUX               | JEROME          | GARNIER    | OLIVIER       | DENEUFBOURG |
| TANCROU                | YOLAND          | BELLANGER  | EMILY         | RIGAUT      |
| VINCY MANOEUVRE        | GILLES          | DUROUCHOUX | ERIC          | DEPERNON    |

M. EELBODE tient à rassurer certains membres de l'Assemblée : il n'est pas question de fusion entre intercommunalités mais il s'agit bien d'un travail partenarial à l'échelle d'un territoire plus vaste.

Ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir, M. EELBODE indique que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les nominations prennent effet immédiatement.

Il invite le Conseil à prendre acte des représentants de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au GIP Inter ScoT conformément à sa proposition.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Désignation d'un délégué représentant la Communauté de communes au sein du Collège des Elus du CNAS

M. EELBODE invite le Conseil à désigner son représentant au sein du Collège des élus du CNAS et propose de désigner Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## FINANCES – DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget annexe Effaneaux : approbation

M. GAUTIER indique que suite à la vente d'une partie des terrains de la zone des Effaneaux, il est nécessaire de procéder à un jeu d'écritures budgétaires. S. BLAIS ajoute que l'inscription de la recette de 11 382 982, 44 € à la section de fonctionnement explique son suréquilibre.

M. GAUTIER indique que la Communauté de communes a dû s'acquitter d'1,3M € de TVA.

M. EELBODE ajoute que le tribunal administratif a validé le permis d'aménager et que la société FM logistics a diligenté une étude "faune et flore" et devrait débiter les travaux cet automne avec un objectif d'installation de leur client en 2024.

M. EELBODE présente au Conseil le projet de Décision Budgétaire Modificative N°1 au Budget annexe Effaneaux et invite le Conseil à se prononcer.

#### Fonctionnement

Dépenses 5.661.055,00 €

Recettes 15.172.352,44 €

soit un sur équilibre de 9.511.297,44 €

#### Investissement

Dépenses/Recettes 3.902.370,00 €

(sans changement)

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Exercice du droit à la formation des élus

S. BLAIS rappelle au Conseil qu'il est invité à délibérer, à compter de son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts dans les trois mois qui suivent son installation.

Elle souligne que chaque élu a droit à 20 heures de formation par an, cumulables sur la durée du mandat et que ce droit n'est pas cumulable avec les droits issus des autres mandats.

S. BLAIS ajoute que les orientations de la formation accordée sont déterminées librement par le Conseil communautaire et qu'il est préférable qu'elles correspondent à des formations qui existent parmi l'offre des fournisseurs agréés à cet effet par le ministère de l'Intérieur. Elle précise qu'il est proposé au Conseil d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle dédiée à la formation des élus communautaires d'un montant égal à 16.000 € et de fixer les modalités de prise en charge des formations de la manière suivante :

- agrément des organismes de formation
- dépôt de la demande de prise en charge des frais liés à la formation préalable au stage
- adéquation de la formation avec les fonctions exercées par les élus et les compétences de la Communauté

de communes.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Création d'une activité accessoire pour les fonctions d'agent de gardiennage – surveillance pour le Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq**

M. GAUTIER rappelle au Conseil la nécessité d'organiser, pour la sécurité et le bon fonctionnement du Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq un service de gardiennage adapté. Il détaille alors l'opportunité de proposer à l'agent d'entretien et d'accueil du Collège " Le Champivert " à Crouy-sur-Ourcq une activité accessoire de gardiennage du Gymnase, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Par conséquent, M. GAUTIER propose la création d'une activité accessoire pour les missions liées au gardiennage du Gymnase R. Bricogne, et ce, pour la période courant du 1er septembre 2019 au 15 juillet 2020. Monsieur le Président propose, en outre, de fixer la rémunération de l'intéressé sur une base mensuelle forfaitaire de 490,00 € brut. La charge de travail que représente cette mission est évaluée à 5 heures hebdomadaires en moyenne avec des contraintes horaires particulières.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Convention de mise à disposition d'un agent au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne : information et autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. GAUTIER rappelle au Conseil que depuis le 1er décembre 2018, un agent, attaché territorial titulaire, à temps complet, est mis à disposition du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne, et ce, pour une durée d'un an.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. GAUTIER fait état au Conseil du projet de poursuite de cette mise à disposition dans les mêmes conditions, à savoir : une mise à disposition, à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires, d'une durée d'un an et ce, à compter du 1er décembre 2020. Il ajoute que le Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne rembourserait le coût salarial induit.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte PETR UCCSA, compte tenu de l'acceptation de l'intéressé.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

Au chapitre économique, M. EELBODE informe l'Assemblée que suite à la fermeture du site d'imprimerie de Corbeil-Essonne, le groupe RICCOBONO a récupéré la majorité des titres édités. Dans le cadre du Plan de relance gouvernemental, il invite les élus communautaires à solliciter des aides pour finaliser leurs opérations communales. Enfin, M. GAUTIER informe le Conseil que l'entreprise « les viandes de l'Oise » agrandit ses locaux et le groupe GUEUDET devrait commencer ses travaux en novembre.

## **AFFAIRES SOCIALES – SANTE – SPORT**

### **Convention Ecole Multisports associative Département / Communauté de communes / U.S.P.O. : autorisation donnée au Président de signer la convention**

P. COURTIER rappelle au Conseil que dans le cadre de ses attributions, le Département contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives et apporte son soutien aux Ecoles Multisports (EMS) pour leurs actions en faveur de l'éducation des jeunes par le sport. Elle précise qu'à ce titre, le Département passe une convention avec les associations, en charge de l'animation et de l'organisation des activités sportives, et les collectivités, propriétaires des équipements sportifs.

Elle dit qu'il est proposé au Conseil de valider la convention Ecole Multisports associative Département / Communauté de communes / USPO pour l'année scolaire 2020-2021, dans laquelle la Communauté de communes s'engage à mettre à disposition de l'USPO le gymnase communautaire pour les besoins de l'Ecole Multisports animée par l'USPO.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège (année scolaire 2019/2020) : autorisation donnée au Président de signer la convention avec le Département**

P. COURTIER rappelle que le Pays de l'Ourcq met à disposition le Gymnase R. Bricogne aux élèves du collège du Champivert et le stade d'athlétisme aux collégiens des deux collèges du territoire et ce, depuis la mise en service de ces deux équipements.

Elle informe le Conseil que conformément à une décision de sa Commission Permanente le 26 juin 2020, le Département soutient les collectivités pour les coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les collégiens et qu'il est proposé de formaliser par convention, les modalités de ce soutien pour l'année scolaire 2019/2020. Pour cette année scolaire, la participation financière du Département s'élève au montant global de 13.440 €.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer avec le Département la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège, concernant l'année scolaire 2019/2020.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**

### **Construction d'un équipement sportif mixte arts martiaux et tennis : déclaration sans suite de la procédure de marché travaux**

M. PICAUD rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 22 mars 2019, le Conseil communautaire a autorisé le Président à attribuer et signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif mixte arts martiaux et tennis à Ocquerre avec le groupement d'entreprises THIERRY BRESLIN ARCHITECTE (mandataire) avec les sociétés IGREC INGENIERIE SAS et ECKEA ACOUSTIQUE.

Il ajoute que le maître d'œuvre a estimé le projet de construction à 5.058.000 € HT (montant actualisé en



mars 2020 en fonction des indices en vigueur) avec un seuil de tolérance par rapport à l'estimatif prévu de 2,5 %.

M. PICAUD remarque que compte tenu de cette estimation, inférieure au seuil des procédures formalisées fixé à 5.350.000 € HT pour les marchés de travaux, il a été décidé de recourir à une procédure adaptée.

Il rend alors compte de la procédure.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et sur le profil acheteur le 21 mai 2020 avec une date limite de réception des offres fixée au 7 juillet 2020 à 12h00. Au terme du délai de publicité, 51 offres ont été déposées.

Après une première analyse des offres, il s'avère que l'ensemble des offres les mieux-disantes dépasse de plus de 20 % l'estimation du maître d'œuvre assortie du seuil de tolérance ce qui aboutit à un dépassement du seuil de la procédure adaptée pour les marchés publics de travaux.

M. EELBODE propose au Conseil, conformément au Code de la commande publique et à la jurisprudence qui en découle, de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général au titre du dépassement du seuil de procédure.

Il remarque qu'après la reprise des études par le maître d'œuvre, il conviendra de lancer une nouvelle procédure possiblement sous la forme d'un appel d'offres.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Assainissement collectif des communes d'Isles-les-Meldeuses et de Congis-sur-Thérouanne : approbation du programme et du plan de financement de l'opération de construction d'une STEU sur la Commune de Congis-sur-Thérouanne**

M. PICAUD rappelle au Conseil que la Communauté de communes doit construire une nouvelle station d'épuration pour le traitement des eaux usées des communes de Congis-sur-Thérouanne et Isles-les-Meldeuses, la station actuelle présentant d'importantes carences en termes de fonctionnement et d'équipement. Il ajoute que depuis le 13 février 2015, un arrêté préfectoral de mise en demeure impose au Pays de l'Ourcq de réaliser des travaux de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de ces deux communes avec un calendrier.

M. PICAUD précise qu'en vue d'une mise en conformité des installations d'un point de vue capacitatif et qualitatif dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'environnement ce projet comprend : la construction d'une nouvelle station d'épuration avec la mise en place d'un traitement des boues par centrifugeuse, la construction d'un poste de refoulement de transfert des effluents depuis l'ancienne station, associé à un bassin d'écrtage par temps de pluie et la démolition des anciens ouvrages.

Le récépissé de déclaration a été obtenu le 22 octobre 2018 et l'arrêté préfectoral relatif aux prescriptions spécifiques d'exploitation date du 12 mars 2020.

M. PICAUD présente alors le coût estimatif des travaux à l'issue de la phase projet :

- pour la partie réseau : 912.250 € HT (valeur septembre 2020) complété de 10 % d'aléas soit un total de 1.003.475 € HT ;
- pour la partie station : 2.357.500 € HT (valeur septembre 2020) complété de 10 % d'aléas, soit un total de 2.593.250 € HT.

M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver le programme de l'opération correspondant à un ensemble des travaux caractérisés par une unité fonctionnelle et technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération conformément à l'annexe jointe à la présente ainsi qu'à l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. PICAUD informe le Conseil de l'arrivée de C. HIBLOT, recruté en tant qu'ingénieur eau potable et assainissement, le 1<sup>er</sup> septembre dernier à la Communauté de communes.

### **Marché relatif à l'Inspection télévisuelle et visuelle et aux contrôles de réception des réseaux humides – année 2020/2021 reconductible jusqu'en 2023/2024 : résiliation**

M. PICAUD fait état d'un vice de procédure constatée dans l'attribution et la notification du marché relatif à l'Inspection télévisuelle et visuelle et aux contrôles de réception des réseaux humides – année 2020/2021 reconductible jusqu'en 2023/2024 .

Par conséquent, M. EELBODE invite le Conseil à résilier ce marché pour motif d'intérêt général.

#### ***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. EELBODE invite M. GILLE à faire un point sur le déploiement de la fibre sur le territoire.

Ce dernier fait état des commercialisations en cours et des phases de travaux par commune. En réponse à M. ROUSSEAU, M. GILLE indique que les délais seront tenus et que le calendrier ne devrait accuser qu'un retard mineur d'1 ou 2 mois dû à la période de confinement. Il ajoute que des petits groupes de travail constitués des communes concernées seront organisés et que les élus seront sollicités sur le terrain en tant que médiateurs.

M. EELBODE invite M. CHESNE à faire un point sur les transports. Ce dernier indique que les transports scolaires n'ont pas connu de difficultés particulières en cette période de rentrée et ajoute que l'expérimentation sur la ligne P a débuté le 31 août pour finir à la mi-novembre.

M. EELBODE invite Mme BEAUVAIS à faire un point sur le tourisme. Elle indique que le partenariat avec l'Office communautaire du Pays de Meaux est en phase de construction et que ces questions se concrétiseront également dans le cadre du pôle métropolitain. Elle ajoute que la Ville de Meaux commence à émerger du paysage francilien et que les thématiques communes avec le Pays de l'Ourcq liées au tourisme mémoriel, fluvial et naturel pourraient se traduire par le recrutement d'un agent sur le territoire.

Mme BEAUVAIS indique que la carte des bords de Marne, projet multipartenarial, est en phase d'impression. Enfin, elle rappelle que les positionnements des futurs panneaux électroniques et bornes numériques privilégient les entrées du Pays de l'Ourcq mais qu'une nouvelle demande de subvention sera sollicitée en fin d'année pour doter toutes les communes.

M. EELBODE donne la parole à Mme MOUSSI-LE GUILLOU qui n'a rien de particulier à ajouter aux propos de M. DUCHESNE.

M. EELBODE donne la parole à M. ROUSSEAU. Ce dernier explique qu'à court terme, la mise en œuvre des PLU des communes avec notamment l'accompagnement de Dhuisy, de Sainte Aulde et de Chamigny pour la zone des Effeneaux ainsi que l'échéance des élections régionales en mars 2021 assorties d'une révision du SDRIF seront des enjeux majeurs pour le Pays de l'Ourcq.

Il ajoute qu'à plus long terme, le territoire en termes d'attractivité aura une véritable carte à jouer avec sa ruralité qui deviendra une vraie valeur ajoutée en ces temps de dégradations environnementales.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. EELBODE informe le Conseil que la prochaine réunion du Conseil communautaire est programmée le 16 octobre et indique les prochaines dates du GIP : assemblée générale le 6 novembre à 10h30 à Roissy en France et conseil d'administration le 23 novembre à 11h30 à Meaux.

Il rappelle la reprise des activités de la piscine avec notamment l'accueil des scolaires à partir du 14 septembre et la réouverture de la Maison des Enfants depuis le 3 septembre.

Au titre de la culture, il indique l'organisation d'un spectacle « Apparitions/Disparitions » par la cie des

Souffleurs le dimanche 13 septembre de 11h à 13h à Crouy-sur-Ourcq et annonce le programme des Journées du patrimoine sur le Pays de l'Ourcq des 19 et 20 septembre.

Enfin, il termine par l'annonce d'une animation SMITOM à Congis-sur-Thérouanne le 23 septembre de 13h30 à 17h : un atelier gratuit de réparation et d'entretien de vélo.

M. GAUTIER indique que la commune d'Ocquerre est à la recherche d'un cantonnier à partager avec une autre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 22h36

Le secrétaire, Mme DA SILVA.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mme DA SILVA', written over a horizontal line.

## ANNEXE 1 – ACTES SIGNÉS DEPUIS LE 11 JUILLET 2020 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

| TYPE D'ACTE                | OBJET  | FOURNISSEUR                          | MONTANT HT   | DATE DE SIGNATURE |
|----------------------------|--|--------------------------------------|--|-------------------|
| Marché                     | MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2020/2021 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2023/2024   | SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF – CITEOS | FORFAITAIRE :<br>6660,00 €<br>UNITAIRE :<br>sans mini<br>8 000€ maxi | 15/07/20          |
| Commande                   | RENOUVELLEMENT DU STOCK DE FOURNITURES DE PLOMBERIE NECESSAIRE A LA MAINTENANCE DES BATIMENTS  | CHADAPAUX                            | 1 812,59 €   | 16/07/20          |
| Commande                   | RENOUVELLEMENT DES SANITAIRES CABINET DENTAIRE DE LA PYRAMIDE – AILE OUEST – R+1   | HUMBERT                              | 769,40 €   | 16/07/20          |
| Marché                     | ACQUISITION D'UN LOGICIEL MARCHES, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES – ANNEES 2021/2023  | MAIRISTEM                            | 58 602,80 €  | 17/07/20          |
| Commande                   | MODELISATION 3D DES CANAUX DE MESURES DE DEBIT VENTURI DE LA STEU DE MARY-SUR-MARNE  | ARTELIA                              | 9 700,00 €   | 17/07/20          |
| Commande                   | FOURNITURE ET LIVRAISON 1 DEFIBRILATEUR POUR LA PISCINE  | SCHILLER                             | 1 255,00 €   | 17/07/20          |
| Commande                   | RENOUVELLEMENT CONTRAT 1 AN MESSAGERIE BLUEMIND  | REFLEXIT                             | 3 440,50 €   | 17/07/20          |
| Commande                   | ACHAT DE DRAPS D'EXAMENS   | PHARMACIE DU CANAL                   | 65,80 €  | 17/07/20          |
| Bon de commande sur marché | IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ  | LE REVEIL DE LA MARNE                | 2 230,00 €   | 17/07/20          |
| Contrat d'entretien        | CONTRAT ENTRETIEN REGLEMENTAIRE DU MATERIEL DE LEVAGE – CATEGORIE 2 – GERBEUR STILL CN14 - VISITE OBLIGATOIRE PERIODIQUE TOUS LES 6 MOIS | STILL                                | 250,00 €   | 17/07/20          |
| Commande                   | COMMANDE DE CARTOUCHES D'ENCRE POUR IMPRIMANTE – CENTRE DE SANTE   | ACIPA                                | 580,89 €   | 21/07/20          |
| Marché                     | TELESURVEILLANCE DES SITES PYRAMIDE JEAN DIDIER, POLE DE SERVICES ET ATELIER TECHNIQUE   | PILES                                | 1 522,00 €   | 21/07/20          |

|          |  |                        |   |          |
|----------|--|------------------------|---|----------|
| Commande | REPARATION DU PEDILUVE DE LA PISCINE   | VEOLIA EAU             | 687,94 €  | 22/07/20 |
| Commande | REMISE EN ETAT DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT D'EAU EN CHAUFFERIE – POSE BAC DE RETENTION   | UTB                    | 1 927,22 €                                      | 22/07/20 |
| Marché   | MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION URBAIN A OCQUERRE  | SOLUTIONS SECURITE     | 32 243,00 €                                     | 23/07/20 |
| Commande | RENOUVELLEMENT DU STOCK DE PEINTURE ET DE MATERIELS POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS DE LA CCPO  | ZOLPAN                 | 1 243,35 €                                      | 24/07/20 |
| Marché   | ACQUISITION ET REPRISE D'UN VEHICULE UTILITAIRE – 2020   | RIESTER                | Achat :<br>12 491,67€<br>Reprise :<br>1 666,67€ | 24/07/20 |
| Commande | PROCES VERBAL DE CONSTAT - AFFICHAGE ADMINISTRATIF STEU DE CONGIS-SUR-THEROUANNE   | ACTEHUIS               | 415,34 €  | 27/07/20 |
| Commande | RENOUVELLEMENT DU STOCK DE FOURNITURE ELECTRIQUE   | CGED                   | 2 393,80 €                                      | 28/07/20 |
| Commande | REVISION ANNUELLE CLIO IV CW-472-NT  | PASSION AUTO – RENAULT | 489,06 €  | 03/08/20 |
| Commande | SACS ASPIRATEUR KARCHER  | BARTHOLUS              | 45,43 €   | 03/08/20 |
| Commande | TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LES PORTAILS DE LA PYRAMIDE ET DU STADE ET LES PORTES DU SAS PYRAMIDE   | PORTIS                 | 1 346,00 €                                      | 04/08/20 |
| Commande | ACHAT DE CHEQUES DEJEUNERS   | UP CHEQUE DEJEUNER     | 12 480,00 €                                     | 07/08/20 |
| Commande | DIVISION EN 2 LOTS DE LA CELLULE 4 DE HDE  | GREUZAT                | 2 969,50 €                                      | 07/08/20 |
| Commande | ACCESSOIRE DE FIXATION CAGE SUPPORT VESA   | UGAP                   | 13,80 €   | 12/08/20 |
| Commande | ANNULE ET REMPLACE COMMANDE 562 – CONTRAT ENTRETIEN REGLEMENTAIRE DU MATERIEL DE LEVAGE – CATEGORIE 2 – GERBEUR STILL CN14 - VISITE OBLIGATOIRE PERIODIQUE TOUS LES 6 MOIS | STILL                  | 250,00 €  | 13/08/20 |
| Commande | FOURNITURE ET PROGRAMMATION DE 30 BADGES DE PROXIMITE – POLE DE SERVICES   | IDEX                   | 363,90 €  | 13/08/20 |
| Commande | FOURNITURE 4 FAUTEUILS DE BUREAU   | UGAP                   | 809,20 €  | 17/08/20 |

|                            |  |   |  |          |
|----------------------------|--|---|--|----------|
| Bon de commande sur marché | FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT  | BARTHOLUS                                 | 453,60 €   | 17/08/20 |
| Marché                     | INSPECTIONS TÉLÉVISUELLES ET VISUELLES (ITV) ET CONTRÔLES DE RÉCEPTION DES RÉSEAUX HUMIDES – ANNÉE 2020/2021 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2023/2024  | ASUR ANALYSES ET MESURES                  | Lot 1 : 40 000€ min<br>160 000€ max<br>Lot 2 : 60 000€ min<br>240 000€ max | 20/08/20 |
| Commande                   | FOURNITURE ET LIVRAISON DE 15000 MASQUES CHIRURGICAUX  | SAVOY TECHNOLOGY                          | 5 250,00 €   | 24/08/20 |
| Commande                   | LOCATION CAMION 20 M3 AVEC HAYON POUR DISTRIBUTION DES BACS DE COLLECTE POUR LA COMMUNE DE CONGIS  | ADA LOCATION                              | 1 232,49 €   | 25/08/20 |
| Commande                   | ACHAT DE 4 THERMOMETRES  | PHARMACIE DU CANAL                        | 181,67 €   | 31/08/20 |
| Commande                   | PRESTATION DE FOOD TRUCK – 7 REPAS - SPECTACLE<br>13/09/20   | EYWA SASU                                 | 94,50 €  | 31/08/20 |
| Commande                   | CREATION D'UN CHASSIS OUVRANT AU PREMIER ETAGE DE LA PYRAMIDE – CABINET DENTAIRE   | BASLE                                     | 5 280,00 €   | 04/09/20 |
| Marché subséquent          | ETUDES GEOTECHNIQUES EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE – MISSION G2 DCE/ACT   | ESIRIS NO                                 | 1 720,00 €   | 08/09/20 |
| Avenant                    | CREATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE JAIGNES ET TANCROU<br>LOT N°2 STATION D'EPURATION<br>AVENANT 2 : MODIFICATION DES CLAUSES SUITE A SUSPENSION DU MARCHE POUR ABSENCE D'EFFLUENT | GROUPEMENT OTV (MANDATAIRE) / RTP URBATIS | 0,00 €   | 08/09/20 |
| Commande                   | IMPRESSION ET POSE ADHESIF DU NOUVEAU LOCATAIRE DE LA PYRAMIDE   | DERETEC                                   | 21,60 €  | 09/0920  |
| Convention                 | ATELIERS SPECTACLE ET SPECTACLE DU 07/11//2020   | ASSOCIATION LES CONCERTS DE POCHE         | 4 500,00 €   | 10/09/20 |